

Procès-verbal de la séance du 19 juin 2026

Présidence : M. Léo DURGNAT

Ouverture : 20H00

Ordre du jour

- 1/ Appel
- 2/ Adoption de l'ordre du jour
- 3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2026
- 4/ Communications du Bureau
- 5/ Communications de la Municipalité
- 6/ Communications du délégué à la Police Nyon Région (PNR)
- 7/ Préavis No 95/2026 – Rapport de gestion 2025
- 8/ Préavis No 96/2026 – Comptes 2025
- 9/ Dépôt du postulat de M. Claude Favre concernant la relance d'une étude d'un EMS sur la parcelle de l'hôpital Psychiatrique de Prangins.
- 10/ Dépôt de l'interpellation de M. Sébastien Rumley – Quel avenir pour la tour d'eau
- 11/ Dépôt du postulat - Prangins La Tuilière – Nyon en moins de 15 minutes de Mme Giovanna Bachmann, Mme Fabienne Zingg et M. Sébastien Rumley
- 12/ Propositions individuelles et divers
- 13/ Allocution de M. Léo DURGNAT, Président du Conseil communal
- 14/ Allocution de Mme Dominique-Ella CHRISTIN, Syndique
- 15/ Remise des jetons de présence

1/ Appel

46 Conseillères et Conseillers sont présents.

Mme la Syndique Dominique-Ella CHRISTIN, Mme la Municipale Alice DURGNAT-LÉVI, MM. les Municipaux Jean-Marc BETTEMS, Jean DE WOLFF

Mme Dominique ROGERS, Secrétaire – Mme Nathalie BITZ, Huissière

Excusé.e.s : M. Ralph AGTHE, M. Olivier BINZ, M. Reuben BRAMLEY, M. Benjamin CHASSOT, M. Remy COCHET, M. Franck ELOI, M. Bernard JEANGROS, Mme Viktoria TEMESI, Mme Fabienne VAZQUEZ

2/ Approbation de l'ordre du jour

M. Jacques Auberson propose de supprimer les points 9-10 et 11 de l'ordre du jour.

Mme Marina Parashkevova a une communication du Réseau d'Accueil des Toblerones à partager et souhaite rajouter ce point à l'ordre du jour.

M. Claude Favre s'oppose à la suppression des points demandés par M. Jacques Auberson.

Mis au vote à main levée, la proposition de Mme Marina Parashkevova est acceptée. Un point 7, communication de la déléguée au Réseau d'Accueil des Toblerones, est ajouté à l'ordre du jour.

M. Jacques Auberson rappelle qu'en ce qui concerne l'interpellation, une réponse devrait être donnée à la prochaine séance, soit ce soir. Si les deux postulats sont traités ce soir, la nouvelle municipalité devra y répondre d'ici au 31 décembre, alors qu'elle aura sûrement d'autres sujets à traiter d'ici là. Du reste, il ne voit pas le caractère d'urgence de ces postulats, dont les sujets ont déjà été traités par l'actuelle municipalité.

Mme Giovanna Bachmann soulève la question de savoir si M. Sébastien Rumley, qui a déposé une interpellation et est cosignataire du postulat du bus, pourra défendre ceux-ci, étant Président du Conseil dans la nouvelle législature.

Le Président répond que les deux textes ont été déposés sur le Bureau dans cette législature et en ce qui concerne leur défense, M. Sébastien Rumley pourra se faire remplacer au perchoir par son vice-Président s'il souhaite s'exprimer.

M. André Fischer s'oppose au report du postulat de M. Claude Favre. Il estime que le sujet « traîne » depuis 3-4 ans et que l'on ne peut pas sans cesse le reporter.

Mme Bettina Venezia souhaite que le postulat du bus soit maintenu.

Le Président propose de voter un à un les points proposés au maintien ou à la suppression de l'ordre du jour.

Au vote, le point 9 est maintenu par 23 oui contre 19 non

Au vote, le 10 point est supprimé de l'ordre du jour et reporté à la première séance du nouveau Conseil par 26 oui contre 17 non.

Au vote, le point 11 est supprimé de l'ordre du jour et reporté à la première séance du nouveau Conseil par 28 oui contre 13 non.

Au vote, l'ordre du jour, tel que modifié, est accepté par 41 oui, 0 non et 3 abstentions.

3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2026

La parole n'est pas demandée.

Au vote, le procès-verbal de la séance du 20 mai est approuvé par 36 oui, 0 non et 6 abstentions.

4/ Communications du Bureau

Le Président communique les résultats des votations fédérales et cantonales du 14 juin 2026 (annexe 1).

Le Président informe que deux courriels lui sont parvenus dont il donne lecture à la demande des deux personnes concernées.

« Chère Madame, Cher Monsieur,

Je comprends la nécessité de limiter l'accès à la plage de Promenthoux durant la période estivale. Néanmoins, il est navrant que la première heure de stationnement ne soit pas gratuite. Je viens de payer CHF 2.06 pour 60 minutes via Pay By Phone. C'est beaucoup trop ! D'autant plus que l'heure est supposée être à CHF 1,50. Pourriez-vous, s'il vous plaît, faire le nécessaire auprès de Pay By Phone? Je n'ai jamais vu une commission de leur part sur d'autres parkings

Merci pour votre prise en compte de mes remarques et meilleures salutations,

Silvia SALGADO AUNG

Cher Monsieur, chère Madame,

Suite à la mise en place d'un parking payant à la plage de Promenthoux (vraiment navrant par ailleurs d'impacter les habitués et familles venant depuis des générations profiter du bord du lac), je me permets de vous écrire car je trouve également vraiment regrettable de ne pas avoir à minima fait la première heure gratuite, notamment pour les personnes qui viennent juste boire un café. Nyon le fait par exemple sur la place Pertemps.

En vous remerciant pour votre attention, veuillez revoir, mes salutations les meilleures.

Bien à vous

Natascha Siegrist Fischer »

5/ Communications de la Municipalité (annexe 2)

Service Administration générale, Urbanisme

La parole est donnée à Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, en charge de la direction.

Service administration générale

Mme la Syndique revient sur la journée de fin de législature qui a réuni l'ensemble des collaborateurs fixes et auxiliaires et qui a remporté un franc succès.

Une vidéo de commémoration des 5 ans du prix Wakker a été réalisée par M. Marc Décosterd et racontée par M. Kaya Güner. Elle permettra de mettre en valeur notre commune dans le cadre d'une promotion touristique sur les réseaux sociaux.

Bilan de la législature 2021-2026

Mme la Syndique commente quelques diapositives du bilan qui a été présenté aux Pranginois sous forme d'une exposition. L'ensemble du bilan a été organisé autour des 5 objectifs de la législature. Mme la Syndique souhaite avant tout souligner que la Municipalité est très satisfaite du bilan très positif de ses actions. Des remerciements sont adressés au Conseil communal qui a rendu ces actions possibles par leur adhésion aux projets proposés et ainsi grandement contribué à ce bilan positif.

Mme la Syndique remercie également l'ensemble des collaborateurs de la commune, car sans eux l'ensemble des projets n'auraient pas pu être réalisés.

Service Environnement, Affaires sociales, Enfance & Jeunesse

La parole est donnée à Mme Alice Durnat-Lévi, Municipale, en charge de la direction.

Service environnement

STEP de Prangins

Les analyses révèlent des dépassements de certaines valeurs, notamment pour les matières en suspension, en raison de problème de surcharge organique dû à la grande quantité d'eaux usées à traiter. Ces dépassements, tolérés par le Canton, qui n'exige aucune mesure, sont susceptibles de provoquer des pollutions dans le lac. La Municipalité a décidé, sur conseil de son nouveau mandataire, d'utiliser des produits chimiques. Cela provoquera un dépassement du budget prévu sur cette ligne de compte. Mais comme le veut la loi, les charges seront couvertes par les taxes qui ont été prévues lors de la décision municipale du mois de mars.

Revue annuelle Cité de l'énergie

Chaque année, la Municipalité procède à une revue annuelle de l'avancement de son plan d'action. L'appropriation par chaque service se fait chaque année de manière plus approfondie. La Municipalité a rencontré le nouveau conseiller de l'énergie du bureau d'ingénieurs Conti, M. Richtarik, en binôme avec M. Rey. Leurs profils sont plus techniques que celui de M. Rossel, qui nous a accompagné au départ de la démarche et pendant tant d'années. Ils pourront ainsi avoir, en plus de la casquette de conseiller Cité de l'énergie, celle de mandataire sur des sujets spécifiques si besoin, dans le respect absolu du périmètre de chaque casquette.

Scarabée japonais

Le scarabée japonais crée des dommages aux jardins et aux cultures. Il s'est installé en Suisse en 2023 à Zurich et dans le Valais, puis à Bâle, dans le Tessin, puis on a répertorié des spécimens isolés dans d'autres cantons, plutôt sur des axes de transport. Vu les ravages qu'il provoque, il y a des précautions à prendre, selon que l'on se trouve dans une zone infestée ou, comme Prangins, dans une zone tampon : obligation de nettoyage de véhicules et équipements, pas de déplacement de rouleaux de gazon pré cultivé hors de la zone. Entre le 1^{er} juin et le 30 septembre, il est interdit de déplacer dans la zone non infestée du matériel végétal issu des travaux d'entretien de végétaux de la zone tampon. Les entreprises travaillant avec des végétaux sont tenues de surveiller leur parcelle de productions. Il y a une obligation d'annonce en cas de suspicion.

Service Affaires sociales, Enfance & Jeunesse

ARAS : Réforme de l'action sociale au niveau cantonal

L'assemblée générale s'est tenue le 11 juin dernier à laquelle Mme Alice Durgnat Lévi, la seule déléguée de la commune, a participé.

A la séance de novembre 2025, une motion avait été déposée concernant le remboursement aux communes de la réserve financière de l'ARAS, réserve se montant au 31 décembre 2024 à CHF 172'520. La motion demande que soit les modalités de remboursement aux communes soient présentées par préavis avant la fin de législature, soit un règlement qui cadre le fond de réserve.

Lors de la dernière séance, la Commission de gestion a regretté que cela ne soit pas fait et a recommandé de refuser les comptes et la décharge au CODIR à la gestion. Le CODIR a assuré de sa volonté de procéder à ce remboursement et de présenter ce préavis à la session du budget d'automne 2026. Le Conseil a choisi de donner crédit et a voté les comptes.

Centre aéré

C'est la 4^{ème} édition de ce programme, qui propose aux familles deux semaines d'accueil aux 8-12 ans les deux premières semaines des vacances, 35 places proposées et plein d'activités. La première semaine est complète, il reste quelques places pour la deuxième semaine. Les tarifs ont légèrement augmenté mais restent extrêmement avantageux (Journée : CHF 50.- // Une semaine : CHF 225.- // Deux semaines : CHF 425.-).

Bâtiments, Culture & sociétés locales

Service bâtiments

Crèche

C'est avec émotion que Mme Alice Durgnat Lévi reprend les communications de M. Igor Diakoff, absent pour ce dernier conseil, alors qu'ils ont porté ensemble pendant 10 ans le projet de crèche. Concernant les dépassements du préavis, et alors que le rapport de gestion annonce qu'il n'y en a pas, il s'est avéré en consolidant les factures début mai qu'il y avait un montant de dépassement de CHF 70'000.-

nécessitant la rédaction d'un préavis (incluant CHF 10'000 non encore dépensés qui feront l'objet d'une demande de crédit). Mme Alice Durgnat Lévi commente le détail de ce dépassement (page 12 de l'annexe 2).

Auberge communale

M. Jean de Wolff informe que les modalités de transfert entre l'ancien et le nouveau gérant sont en cours, ne permettant pas pour l'instant de donner une date certaine de réouverture de l'Auberge. Il est cependant certain que l'auberge sera fermée pendant au moins un mois, des travaux de rénovations sont à prévoir. La Municipalité communiquera sur le site de la commune de l'état d'avancement.

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

La parole est donnée à M. Jean-Marc Bettems, Municipal, en charge de la direction.

Tour d'eau

Cette première communication rejoint le sujet de l'interpellation de M. Sébastien Rumley qui a été reportée à la rentrée. Elle a pour but d'informer le Conseil que la Tour d'eau n'a pas été laissée sans aucun entretien, car elle nécessitait des interventions pour la maintenir un minimum correctement.

La Tour d'eau figurait initialement dans le plan de législature 2021-2026. La Municipalité a retiré ce projet en 2022 afin de reprioriser les investissements du plan et réaffecter le montant. Les services travaux publics et bâtiments ont entrepris les actions de maintien suivantes au cours de cette législature. :

- Création d'écoulement au sol pour l'évacuation des eaux
- Remplacement du couvercle sommital devenu non étanche
- Changement des fenêtres et remplacement des vitres cassées
- Retrait des volets totalement délabrés
- Nettoyage à haute pression complet de l'intérieur
- Installation d'une ligne de vie (antichute) sur l'escalier intérieur
- Revue des soudures des escaliers, la pose de mains-courantes etc.
- Suppression de divers appareillages et équipements techniques qui servaient pour le traitement de l'eau.

Terrain de foot synthétique –point de situation au 17.06.2026

Les couches de base et de fondation sont en phase de finalisation. La présence d'eau dans le sol, combinée à l'inefficacité du réseau de drainage existant a nécessité la mise en place d'un remblai allant jusqu'à 75 cm de grave sur une surface d'environ 3'600 m². La pose de l'éclairage LED, l'achèvement des caniveaux ainsi que des fondations des clôtures est prévue pour la fin du mois de juin. Les étapes suivantes consisteront à : l'installation du système d'arrosage, la pose des clôtures, la mise en place du revêtement synthétique, l'équipement du site (tableau d'affichage, bancs, abris de touche, buts, etc.).

Sous réserve de conditions météorologiques favorables, la réception des travaux et l'ouverture du terrain sont prévues pour la fin du mois d'août (photos annexe 2 page 16 et 17).

Horodateurs à la route de Promenthoux

M. Jean-Marc Bettems informe de la décision prise par la Municipalité d'assouplir les horaires avec une tranche horaire payante jusqu'à 19h et non plus 22h, ceci pour donner suite aux courriers d'usagers et d'une rencontre avec le restaurateur. La modification sera faite prochainement. Elle ne nécessite pas un accord de la surveillance des prix au niveau du Canton.

6/ Communications du délégué à la Police Nyon Région (PNR)

M. Louis de Bourbon Parme lit les communications (annexe 3).

7/ Communications de la déléguée au Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)

Mme Marina Parashkevova lit les communications du RAT (annexe 4).

8/ Préavis No 95/2026 – Rapport de gestion 2025

M. Régis Bovy, président de la commission de gestion (COGEST), lit les conclusions du rapport de la commission.

Il remercie ensuite la Municipalité pour la qualité des préavis et pour les échanges lors des différents entretiens. Il tient aussi à remercier très sincèrement ses collègues de la commission pour la qualité de leur travail et pour les nombreuses discussions eues lors des séances.

Il exprime le regret de la commission de n'avoir pas pu traiter en profondeur certains points en raison des délais très serrés entre le dépôt du préavis et la remise du rapport ainsi que la charge de travail plus conséquente de la commission de gestion depuis la décision prise par le Conseil de lui imputer la charge de contrôler les comptes jusqu'alors effectuée par la commission des finances. La commission dans son ensemble est très satisfaite d'avoir pu rendre le rapport dans les temps dans un grand esprit de collégialité.

Le Président ouvre la discussion autour du préavis.

M. Jacques Auberson relève une coquille à la page 22 du préavis au chapitre organisation des votations : le nombre de sièges pour l'Alliance libérale de Prangins est de 21 et non 20. Il demande que la modification soit faite sur le site internet de la commune.

M. Jacques Auberson se réfère à la page 79 au suivi du préavis 52/2023 - Demande de crédit de CHF 80'000.- TTC pour l'optimisation des vestiaires du Football Club Prangins-Sport (FC Prangins-Sport) situés au sous-sol du bâtiment des Abériaux - accepté par le Conseil communal en 2024. Il se dit « choqué » que le FC de Prangins ne dispose toujours pas de plus d'espace pour ses vestiaires. Il aimerait savoir pourquoi le gérant du restaurant Les Abériaux n'a toujours pas libéré les lieux qui lui sont mis à disposition sans contrepartie financière.

Mme Dominique-Ella Christin informe que la coquille relevée par M. Jacques Auberson a été corrigée dans le Prangins Info qui sera distribué prochainement à tous les pranginois.

M. François Krull souhaite relever l'excellente qualité du rapport de gestion. Il souhaite cependant relever un point qui l'inquiète et qui n'a pas été abordé par la COGEST, qui est l'augmentation des charges de la police des constructions sachant qu'il suffirait d'établir un règlement avec des émoluments conçus pour équilibrer les comptes. Il espère que la future municipalité se penchera sérieusement sur le problème.

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, répond que l'explication se trouve à la page 46 du préavis. Lors des discussions avec la commission lors du dépôt du préavis, celle-ci avait émis l'avis qu'il serait préférable d'avoir un ensemble de données en main pour pouvoir évaluer le coût réel du traitement des dossiers de la police des constructions, ce qui a amené la Municipalité à retirer le préavis. Le service urbanisme étant maintenant au complet avec 2 architectes urbanistes, cette tâche sera l'une des priorités de la nouvelle municipalité.

M. André Fischer informe qu'il a fait parvenir une question à la COGEST en date du 4 juin à laquelle il n'a pas obtenu de réponse.

M. Régis Bovy confirme. Elle concerne la villa du port et son usage mis à la disposition des sociétés locales privant ainsi la Commune d'un revenu locatif.

M. André Fischer posait la question de savoir si cette pratique de gestion du patrimoine et d'utilisation des ressources financières de la Commune était adéquate.

M. Régis Bovy répond que la commission a bien relevé le manque à gagner en termes de revenu locatif. Elle ne peut cependant se prononcer sur la motivation d'une telle décision de la part de la Municipalité.

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, répond qu'une explication est donnée en page 85 du préavis à la rubrique 4.5 Patrimoine immobilier faisant l'objet de conventions d'utilisation. Le nouveau garde du port n'ayant pas souhaité occuper la villa, la Municipalité a saisi l'occasion de répondre à la demande des sociétés locales en manque de locaux. Elle a mis à la disposition de 3 sociétés locales, qui se le partagent (FC Prangins, le Club Nautique et le Swiss Disabled Sailing) le rez-de-chaussée de la villa du port qui comprend deux bureaux et une salle commune de 50 m2 avec cuisine pour leurs activités plus sociales. Elle ne perçoit pas de loyer, c'est une prestation offerte aux sociétés locales au même titre que la mise à disposition des vestiaires pour le FC Prangins.

Il s'agit d'un premier pas pour répondre à l'ensemble des demandes qui ont été formulées dans le cadre de l'étude globale du site des Abériaux. La prochaine étape est la sécurisation du monobloc, en cours actuellement (celui-ci ne sera pas détruit avant au moins une année) qui permettra aux sociétés locales d'organiser des manifestations sociales et ainsi de libérer le local actuellement occupé par le club Nautique sur le terre-plein de façon à pouvoir accommoder les besoins du garde port qui a véritablement la nécessité d'avoir un local pour entreposer l'outillage nécessaire pour la grue et également d'autres types de matériel pour les bateaux.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Régis Bovy lit les conclusions du préavis.

Au vote, le Conseil décide par 43 oui, 0 non et 2 abstentions

- 1 d'adopter le préavis municipal No. 95/2026 concernant le rapport de gestion 2025, tel que présenté,
- 2/ de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2025.

Au nom de la Municipalité, Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, salue le travail formidable de la commission ayant relevé l'aspect didactique avec l'introduction de tableaux. La Municipalité a surtout beaucoup apprécié l'esprit constructif des discussions et des recommandations notamment la synthèse des points d'améliorations et remarques en complément de celles concernant les comptes.

9/ Préavis No 96/2026 – Comptes 2025

M. Régis Bovy lit les conclusions du rapport de la COGEST

Le Président ouvre la discussion autour du préavis.

M. Peter Dorenbos souhaite une dernière fois, défendre les intérêts de la COFIN. Il se réfère à la dernière ligne de la page 22– compte 350.3185.015 - Bâtiment des Abériaux honoraires + frais expertises pour un montant de CHF 7'056,65. et à la première ligne de la page 23 où il est mentionné qu'il s'agit d'un amendement de la COFIN. La COFIN avait en effet refusé le montant de CHF 5'000.- demandé par la Municipalité mais celui-ci n'a jamais été retiré du budget. Il s'agit donc bien ici d'un dépassement.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 44 oui, 0 non et 1 abstention

- 1/ de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2025.
- 2/ d'accepter les comptes de la bourse communale de Prangins pour l'exercice 2025, tels que présentés.

M. Jean de Wollf remercie le Conseil pour son vote unanime. Cela le touche particulièrement de savoir que le Conseil estime l'exécutif capable de biens tenir et de bien gérer les comptes. Il remercie également tous les membres de la commission de gestion, et en particulier M. Bastien Clerc, qui se sont penchés sur les comptes. Il remercie également le Conseil pour son implication dans le contrôle des comptes ces 5 dernières années.

10/ Dépôt du postulat de M. Claude Favre concernant la relance d'une étude d'un EMS sur la parcelle de l'hôpital Psychiatrique de Prangins

M. Claude Favre souhaite renvoyer le postulat à la nouvelle municipalité. Il explique avoir déposé ce postulat car cela lui tient à cœur que soit réétudié la possibilité de revoir le projet, mais avant tout de reprendre contact avec le canton de Vaud. Il existe une parcelle de 110'000 m² détenue par le Canton dont 14'000 m² seraient constructibles à des hauteurs de 19 m. A cette fin, il estime important de renvoyer une nouvelle délégation auprès du nouveau conseiller d'Etat, M. Roger Nordmann.

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, rappelle que le projet d'un EMS que la commune avait envisagé était réalisable car il aurait dû se construire sur une parcelle appartenant à la commune qui pouvait ainsi accorder un droit de superficie à l'instance qui allait le construire à savoir le Groupement Hospitalier de l'Ouest Lausannois (GHOL). Le projet a finalement été abandonné il y a 3 ans, la superficie du terrain ne permettant pas la construction d'une structure à 90 lits minimum. De plus, il aurait causé des nuisances au niveau de la mobilité et des hauteurs du bâtiment.

Le terrain dont il est fait référence dans le postulat de M. Claude Favre appartient au Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV). Elle conclut donc que la décision d'aller de l'avant ou non avec la construction d'un EMS appartient aux instances de l'hôpital et non à la Municipalité. « Nous ne combattons pas férocelement le postulat, mais attendez-vous à recevoir à peu près la même réponse que celle que je viens de vous donner ».

Le Président ouvre la discussion.

Mme Rachel Cavargna Debluë, bien qu'en faveur de la construction d'un EMS, elle s'oppose au renvoi à la Municipalité du postulat qui va engendrer des frais pour la rédaction du préavis et pour l'étude du préavis par la commission pour finalement obtenir des informations déjà reçues de manière claires et détaillées, rappelées ici par Mme la Syndique.

M. Nicolas Aeschmann se dit d'accord sur le fond, mais il n'est pas convaincu que la solution soit un EMS dirigé par le Canton qui ne garantirait aucune priorité aux habitants de Prangins. L'Alternative pranginoise a planché sur le sujet et trouve que la réflexion devrait plutôt s'orienter vers la construction d'appartements protégés avec une structure médicale minimum. La Commune pourrait ainsi « garder la main dessus » et prioriser les habitants pranginois.

Il pose la question de savoir si le postulat est renvoyé à la Municipalité, celle-ci étudiera-t-elle toutes les options et pas uniquement celle d'un EMS. Le cas contraire, l'Alternative pranginoise envisage de déposer une motion pour poursuivre la réflexion.

M. François Krull est d'avis que le postulat doit être soumis à l'examen d'une commission chargée d'étudier les différentes possibilités. En effet, l'EMS et les appartements protégés ne sont pas les seules solutions pour aider les personnes âgées. Le Canton vient de débloquer des fonds pour aider les particuliers à aménager leur maison pour faire face aux difficultés liées au grand âge. M. François Krull demande si le Conseil peut voter pour l'envoi en commission ou il doit suivre le vœu du postulant.

Le Président répond qu'en général le Conseil suit la volonté du postulant, mais il serait formellement possible de faire voter le Conseil sur l'envoi en commission.

M. Jacques Auberson soutient le renvoi en commission.

M. Claude Favre revient sur sa décision d'un envoi directement à la Municipalité et choisit d'envoyer son postulat à l'examen d'une commission.

M. André Fischer rappelle qu'un projet d'appartements protégés avait déjà été vu le jour, intégré dans la construction de l'Ecole des Morettes. Ce dernier n'a pas été retenu par la Municipalité en place.

Mme Rachel Cavargna Debluë se réfère à l'article 63 qui stipule que l'auteur de la proposition peut la retirer ou la modifier jusqu'à ce que le Conseil se prononce sur sa prise en considération ou non. La question qui se pose est : étant donné que M. Claude Favre ne siègera plus au Conseil à la prochaine législature, la commission pourra t'elle modifier le postulat.

Mme Giovanna Bachmann rappelle que l'examen de la commission portera uniquement sur la prise en considération ou non du postulat. Elle ne pourra pas venir avec d'autres propositions.

M. Sébastien Rumley confirme les dires de Mme Giovanna Bachmann. Cependant, la commission pourra décider de ne pas prendre en considération le postulat en l'absence du postulant « et dans la foulée » s'organiser pour déposer une motion pour avancer sur le dossier. Il soutiendra le renvoi en commission.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 43 oui, 0 non et 2 abstentions de renvoyer le postulat de M. Claude Favre en commission.

10/ Propositions individuelles et divers

M. Claude Favre demande la parole.

« Chers collègues du conseil communal

,
J'ai beaucoup hésité avant d'écrire cette lettre, mais après tout ce temps passé au Conseil communal de Prangins, je ne voulais pas quitter ce Conseil, sans vous souhaiter à vous tous, santé et bonheur pour les années à venir.

Né à Bénex à la ferme de mes parents le 3 novembre 1947, j'ai connu le développement de Prangins avec ses 800 habitants quand j'allais à l'école à aujourd'hui avec ses 4300 habitants.

J'ai senti qu'il était temps pour moi de quitter le Conseil communal après 38 ans et 8 ans à la commission scolaire, d'arrêter de contester ou faire des remarques que certains d'entre vous n'appréciaient pas trop, ou parfois même à applaudir.

Pendant toutes ces années j'ai défendu au plus près de ma conscience les intérêts de la commune, milité pour un taux d'imposition raisonnable, j'ai été membre du Bureau à deux reprises, ainsi que de plusieurs commissions. Membre de la commission des finances pendant la législature 2016-2021, j'ai beaucoup apprécié pendant ces 5 années les membres qui en faisaient partie. Jacques Auberson, Jean de Wolf, Peter Dorenbos, Marie José Rigby et Karine Ferroni.

Pour finir, je voulais quand même remercier notre Syndique pour son travail au sein de la Municipalité et du Conseil et la féliciter pour sa carrière politique. Quant à vous, anciens et futurs conseillers, bonne chance pour la suite et surtout garder la santé. Continuez à faire briller notre commune, continuez à maintenir les débats du Conseil à un haut niveau. Ayez toujours à l'esprit de gérer la commune comme votre propre argent, investissez intelligemment, ne dépensez pas plus que ce que nos finances nous le permettent.

Au plaisir de vous croiser au village, au tea-room, à la plage ou aux Abériaux, autour d'un verre ou d'un café.

Bon vent à vous tous, avec mes cordiales salutations et amitiés ».

M. André Fischer demande la parole.

« C'est ma dernière séance en tant que membre du Conseil communal de Prangins. Elu en 1974, j'ai bien sûr un petit côté nostalgique sur ces belles années passées à siéger dans cet hémicycle. J'ai eu le plaisir de le présider. J'ai également été Municipal de 2000 à mars 2009.

Après ces années de plaisir à siéger au Conseil, il faut rester réaliste et admettre qu'à 80 ans passés, la vitesse de réflexions et l'esprit de répartie est derrière moi. Autant partir à temps.

Je vous souhaite à tous une bonne continuation et la bonne santé ».

M. Peter Dorenbos informe de la tenue de la quinquennale des pompiers le 20 juin sur la Place Perdtemps dès 11H00.

M. François Krull fait remarquer que la notion d'abstention et de vote blanc n'est pas claire lors du vote électronique.

Le Président répond que l'abstention (bouton jaune sur la télécommande) équivaut à un vote. La personne qui ne souhaite pas voter du tout, s'abstient tout simplement. Cela peut représenter un sujet de discussion pour le nouveau Bureau. La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

11/ Allocution de M. Léo DURGNAT, Président du Conseil communal

« Mesdames, Messieurs,

Les activités du Conseil communal de la législature 2021-2026 s'achèvent ce soir, de même que ma présidence. Vous vous en êtes aperçus, j'ai toujours tenté d'adopter un style sobre et direct, ce qui je pense est le reflet de ma personnalité. Je tâcherai de ne pas faire exception à cela ce soir. Permettez-moi donc de commencer par vous dire que j'ai été très touché de recevoir autant de soutien de la part de beaucoup d'entre vous au cours de cette année de présidence et vous en remercie du fond du cœur.

A l'heure du bilan de ces 5 années, c'est vous qui êtes les plus à même de vous demander quels ont été les faits marquants de la législature. A titre personnel, j'estime que le débat clé a été celui sur le taux d'imposition. Je regrette sincèrement que le temps de latence d'une partie de cette assemblée ait retardé de 4 ans l'adaptation de ce taux. Dans une commune privilégiée telle que la nôtre et fournissant autant de prestations de qualité, c'est regrettable et il sera certainement encore nécessaire de l'augmenter car, je le rappelle, nous sommes largement en dessous de la moyenne cantonale. Je ne m'étendrai pas sur ce sujet, car je suis convaincu que nous aurons l'occasion d'en reparler.

Avant de nous tourner résolument vers l'avenir, j'adresse quelques mots à toutes les conseillères et à tous les conseillers communaux qui ne poursuivront pas lors de la législature 2026-2031. Peu importe nos divergences, votre engagement, parfois de très longue date pour la collectivité est indispensable au bon fonctionnement des institutions démocratiques. Au nom de l'organe délibérant que je représente ce soir, je vous adresse toutes mes félicitations et mes sincères remerciements. Pour ne pas les nommer : M. Christian Baumgartner, Mme Samira Ben Khalifa, M. Olivier Binz, M. Benjamin Chassot, Mme Jolanta Duszewska, M. Claude Favre, Mme Karine Ferroni, M. André Fischer, M. Philippe Humm, M. Raymond Le Bris, notre père Noël M. Marc Pittet et Mme Corinne Primus. J'espère que je n'ai oublié personne et vous invite à les applaudir chaleureusement.

Deux membres de la Municipalité ne se sont pas représentés et cesseront donc leurs activités dès la fin du mois. Au sujet de M. Igor Diakoff, mon message sera à son image : absent. Je lui adresse toutefois tous mes vœux de santé et de bonheur pour la suite.

Chère Mme Christin, vous avez été élue à la Municipalité lors d'une élection complémentaire en 2009, puis réélue en 2011, 2016 et en 2021 en tant que syndique. Vous êtes et resterez pour toujours la première femme élue à cette fonction à Prangins. A l'heure où la représentation des femmes est en diminution dans bon nombre de parlements et d'exécutifs, vous êtes un exemple à suivre pour toutes celles qui hésiteraient à se lancer. C'est un rappel malheureusement nécessaire, mais la légitimité des élus vient des urnes, des valeurs qu'ils et elles ont à faire valoir et de l'énergie consacrée à la cause commune, mais en aucun du genre, de l'âge, de l'apparence ou de l'origine.

Également députée au Grand Conseil de 2012 à 2022, vous êtes une véritable femme politique connaissant tous les rouages du système. Grâce à une parfaite maîtrise de vos dossiers et à un engagement sans faille, reconnus de tous, vous

avez su parfaitement manœuvrer pour faire valider vos projets, parfois sans discussion. En témoigne la récente adoption du PACom lors de laquelle personne n'est intervenu.

Au nom du Conseil, je vous adresse mes sincères remerciements pour votre engagement au service de la collectivité et vous adresse non seulement mes vœux de réussite pour vos projets futurs, mais également mes vœux de bonheur et d'épanouissement personnel.

A la Municipalité élue et plus particulièrement à M. Jean de Wolff, je me permets de formuler un vœu : celui de n'exagérer jamais vos succès tout en assumant la responsabilité de vos échecs. C'est ainsi que vous serez suivis tant par le Conseil que par la population.

Avant de conclure, je vous rappelle qu'il s'agit aussi de la dernière séance de notre secrétaire Mme Dominique Rogers qui fait valoir son droit à la retraite. Dominique, collaborer avec toi tout au long de cette année a été un plaisir. Même si a priori tout nous oppose, je pense que notre complémentarité a été parfaite et notre collaboration excellente. Les gens ne se rendent certainement pas compte que sans toi qui dans l'ombre, n'économise ni ton temps, ni tes efforts, les séances du Conseil n'auraient pas pu se dérouler dans de bonnes conditions. Je te souhaite une continuation aussi douce qu'une matinée d'été caressée par les rayons du soleil du Sud et parfumée de lavande et de romarin. En mon nom personnel, en celui du Bureau et de tout le Conseil, je t'adresse mes profonds remerciements et me permets de t'offrir cette petite attention ».

S'ensuivent quelques mots de Mme Dominique Rogers, secrétaire démissionnaire au 30 juin 2026 :

« Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Je souhaite d'abord exprimer ma gratitude à deux personnes, dont l'appui a été déterminant dans l'exercice de la fonction que je m'apprête à quitter :

M. Jean-Marc Bettems qui m'a encouragée à déposer ma candidature au poste de secrétaire du Conseil, convaincu que ce rôle me conviendrait malgré mon appréhension face à un domaine dans lequel je n'avais aucune expérience.

Lors de mon entretien, c'est Mme Giovanna Bachmann qui m'a choisie pour l'épauler dans sa nouvelle fonction de Présidente du Conseil. Je lui suis reconnaissante de m'avoir soutenue et encouragée dans mes moments de doutes. Son énergie positive a toujours été une grande source d'inspiration pour moi.

Depuis, d'autres personnes ont fait un bout de chemin avec moi, que je souhaite également remercier ici ce soir :

- l'ensemble du personnel communal

en particulier le Service administration générale : M. Basile Kaiser, Mmes Laura Sinner, Kathrin Yaa, Cheima Dib pour la collaboration constructive, leur bienveillance et leur disponibilité sans faille.

- le service Finance : Mmes Brigitte Goetschmann et Fiona Terry
- le service Bâtiments : M. Luc Meschia, toujours à l'écoute et prêt à intervenir, ainsi que son équipe pour l'installation des séances du Conseil et des votations.

D'autres personnes m'ont également été précieuses :

- MM. Frédy Mühlethaler et Claude Perret pour leur soutien logistique lors des votations
- MM Claude Favre et Marc Pittet, mes fidèles relecteurs.

Sans oublier notre huissière, Mme Nathalie Bitz, à nos petits soins lors des séances du Conseil et des dimanches de votations.

Ma reconnaissance va aussi à la Municipalité et à Mme Dominique-Ella Christin en particulier, qui m'a confié la suppléance de la secrétaire municipale adjointe durant son congé maternité — Ce fut une expérience des plus enrichissantes.

Chères Conseillères et chers Conseillers, que dire des 946 pages de procès-verbal rédigées à ce jour. Elles reflètent, je l'espère, le plus fidèlement possible vos paroles, vos débats, vos arguments, vos critiques et vos soutiens.

Au cours de la législature 2021-2026 vous avez déposé

- **16 interpellations**, dont celle en faveur d'un terrain de foot synthétique
- **10 postulats** dont ceux qui ont mené à la création d'une ressourcerie et à l'implémentation du vote électronique au Conseil communal
- **5 motions** dont celle qui a abouti à la révision du règlement du Conseil communal
- **1 projet rédigé** qui a vu la création d'une commission de l'énergie, du climat et de la durabilité

Vous avez étudié 11 rapports-préavis

révisé 13 règlements

traité en commissions ad hoc et débattus en séances **67 préavis** dont le bilan a été présenté par la Municipalité à la population pranginoise.

Je remets aujourd'hui le secrétariat à M. Nicolas Ray, certaine que son expérience en politique vous sera d'un grand soutien.

Je vous remercie pour la confiance témoignée durant ces cinq belles années. Je vous souhaite une bonne continuation et un bel été ».

12/ Allocution de Mme Dominique-Ella CHRISTIN, Syndique

« Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

Tout d'abord un grand merci pour toutes vos paroles très touchantes qui m'ont été droit au cœur.

Je vous remercie ainsi qu'au nom de la Municipalité pour l'excellence de votre engagement notamment au sein des commissions mais aussi pour vos nombreuses interventions parlementaires qui ont contribué positivement aux débats démocratiques aux cours de ces 5 dernières années. Durant ces 5 années de législature, nous avons, ensemble, en tant qu'autorités communales fait avancer de nombreux projets pour notre commune. Notre politique de proximité portée par la Municipalité et le Conseil communal a permis de répondre aux attentes de nombreux pranginois qui ont à cœur la qualité de vie exceptionnelle de notre village. Un grand merci.

J'aimerais aussi remercier Mme la secrétaire du Conseil communal en mettant en lumière ses fonctions qui ont toutes leurs importances mais qui sont parfois peu connues d'entre vous. Il s'agit des relations entre le Bureau du Conseil et l'administration communale. Mme Dominique Rogers a toujours su, depuis le début de la législature, entretenir un lien privilégié dans le cadre d'échanges riches en chaleur humaine avec l'administration communale sachant rester calme et efficace en toutes circonstances. La Municipalité la remercie pour sa disponibilité sans faille et pour les liens très étroits qu'elle a pu entretenir notamment avec le secrétaire municipal, M. Basile Kaiser, ce qui a permis des relations de travail très efficaces.

Ensuite, j'aimerais, M. le Président, vous adresser au nom de la Municipalité nos félicitations et remerciements les plus chaleureux pour cette année de présidence. Vous avez accompli l'ensemble de vos missions avec énormément de professionnalisme, de rigueur, de solidité et une autorité toute naturelle. Je souligne votre préparation absolument impeccable en vue des débats du Conseil communal durant cette dernière année. Un nombre considérable de règlements ont été débattus en plenum, je crois que dans mes 17 années de législature, je n'en avais pas vu autant qu'en un an de présidence, des règlements qui évidemment en débat en plenum ont suscités leurs lots d'amendements et de sous-amendements et de rebondissements rendant la complexité et la direction des débats d'autant plus difficile. Vous avez dominé toutes ces situations avec brio et fermeté. Vous avez cette grande qualité de garder une assurance au perchoir en toutes circonstances, associée à un grand respect envers les interventions des Conseillers communaux et des Municipaux. Sur une touche plus personnelle, j'ai apprécié les échanges de préparation de l'ordre du jour avant chaque séance du Conseil et votre ouverture au débat et à la recherche de solutions constructives lorsque nous avons les discussions sur des sujets institutionnels. Je peux dire en toute sincérité que je suis vraiment admirative du travail que vous avez accompli à la tête de notre Conseil communal. Merci M. le Président, nous vous tirons notre chapeau et au-delà des mots nous aimerions au nom de la Municipalité vous remettre à tous les deux, un petit souvenir de cette année à la présidence du Conseil et ces années en tant que secrétaire communal ».

Mme la Syndique poursuit son discours

« A l'heure de quitter mes fonctions politiques, je souhaite avant tout remercier l'ensemble des collaborateurs de l'administration communale qui œuvre tout au long de l'année et au quotidien à la gestion et à l'entretien des biens communaux ainsi qu'à la qualité des services offerts à la population. Leur investissement sans faille au service de notre commune est vraiment très précieux. Sans leur compétence et leur énergie, aussi bien au quotidien que pour des projets spécifiques, les actions que nous avons menées avec vous, durant cette législature n'auraient pas vu le jour.

Des remerciements très chaleureux et amicaux à mes 4 collègues de la Municipalité dont un n'est pas là ce soir, mais j'adresse aussi ces remerciements à M. Igor Diakoff qui a participé très activement à certains de nos projets. Mes remerciements pour toute l'énergie, la passion, le courage et la détermination que vous avez mise au service de notre commune. Nous avons la grande chance de former une équipe municipale soudée. Nous avons nos différends de temps à autre mais ça c'est normal, c'est le lot d'une municipalité. Ce fut un très grand plaisir de travailler avec vous car cela a rendu notre quotidien bienveillant et amical.

J'aimerais saisir l'occasion pour féliciter la future municipalité élue, J'espère que vous aurez autant de plaisir que j'en ai eu à participer au collège municipal. J'aimerais féliciter bien évidemment le futur syndic, Jean mais aussi Alice et Jean-Marc ainsi que Blaise et Peter et vous dire combien je suis heureuse et rassurée de vous savoir reprendre certains des dossiers que j'ai portés. J'aimerais aussi vous souhaiter beaucoup de plaisir à vivre ces prochaines années au sein de la Municipalité.

J'aimerais aussi ce soir, même si la population en général n'est pas là ce soir, exprimer ma reconnaissance aux pranginois qui m'ont accordé leur confiance et élue au Conseil communal puis à la Municipalité. J'ai évidemment été très honorée d'avoir été élue première femme syndique de la commune. Pour finir, je suis profondément attaché à notre magnifique village, je mesure le bonheur que cela a été de siéger durant 17 ans au sein de son exécutif. S'engager au sein de la municipalité c'est projeter ensemble une vision d'avenir pour Prangins, puis passer à l'action afin de faire avancer et idéalement voir se concrétiser les projets qui en découlent. Mener cette politique de proximité qui comprend le travail en équipe avec le collège, les échanges quotidiens avec les collaborateurs, le dialogue avec les conseillers communaux ainsi que les échanges avec la population m'ont apporté énormément de satisfaction. J'aimerais encore une fois vous dire tout le plaisir que j'ai eu de dialoguer avec vous également au sein des commissions.

J'ai exercé mes fonctions passionnément, m'investissant dans les dossiers et j'ai eu la chance de pouvoir apporter successivement ma contribution dans 3 domaines qui me tiennent à cœur. Aujourd'hui, je suis heureuse car Prangins mène une politique familiale généreuse, poursuit une politique ambitieuse en faveur du climat et de la biodiversité et poursuit une politique urbanistique qualitative qui concilie sa croissance démographique avec la préservation d'une identité villageoise. Ainsi,

c'est sereine que je vous dis au revoir, j'aurais plaisir à vous croiser au sein de Prangins dans le futur. Merci ».

12/ Remise des jetons de présence

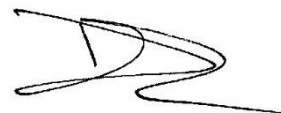
La présence est de 46 conseillères et conseillers. La séance est levée à 20H08.
La prochaine séance du Conseil communal de Prangins est fixée au

Jeudi 3 septembre 2026 à 20H00

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS



Le Président
Léo Durnat



La Secrétaire
Dominique Rogers

Annexes mentionnées

**Annexes au procès-verbal de la séance du Conseil communal
du 19 juin 2026**

1. Résultats de votations fédérales et cantonales du 14 juin 2026
2. Communications de la Municipalité
3. Communications du délégué à la Police Nyon Région (PNR)
4. Communications de la déléguée au Réseau d'Accueil des Toblerones